

La Foire Artisanale
revient à Lomé
De grandes
innovations pour
la 6ème édition **P 6**

**Affaire d'escroquerie
internationale**



**Pascal
Bodjona en
liberté
provisoire** **P 2**

Recensement électoral
dans la zone 1
**La Binah bat le
record de
mobilisation avec
107,52%** **P 2**



LE LIBÉRAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0118 Mercredi 10 avril 2013 - 250 F CFA / Etranger 1€

EDITORIAL

Souvenirs du mois d'avril

Le mois d'avril se charge d'avantage d'événements mémorables pour les togolais. Si le 24 avril lui rappelle un certain gendarme putschiste en 1967 d'autres togolais se souviennent comme si c'était hier le 12 avril de l'année 2009. Aux nostalgiques du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) le 14 avril pourrait rappeler Blitta l'endroit où réside la sépulture du défunt Rassemblement du Peuple Togolais. Les partisans de l'Union pour la République UNIR eux pourront sabler du champagne à cette même date pour célébrer l'anniversaire du parti qui prône l'ouverture. On se souviendra que dix jours plutôt c'est-à-dire le 4 avril d'autres togolais pourraient commémorer l'anniversaire de l'existence d'un collectif qui prétend sauver le Togo. Comme on le constate à chacun son souvenir sur la terre de nos aïeux. Et dès que chaque togolais aura célébré en ce mois d'avril son souvenir qui lui est cher, les fils de la nation togolaise pourront se retrouver main dans la main pour commémorer à l'unisson le 27 avril qui marque l'anniversaire de l'accession du Togo à la souveraineté internationale. **La Rédaction**

Interview

Actualité sociopolitique au Togo, Gilbert Bawara brise le silence



© Photos Le Libéral

**“Les pouvoirs publics sont garants
de la bonne administration et de
l'indépendance de la justice”** **P 4,5,7**

**La STT enfonce le clou
La grève qui risque
d'être de trop** **P 6**

Politique nationale
**UNIR souffle sa
première bougie** **P 3**



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
ELECTIONS LEGISLATIVES ET LOCALES 2013

Du 15 Mars au 14 Avril Je prends ma **carte d'électeur...**
ma **VOIX** compte

Togolais, viens, bâtissons la cité !



Communiqué de la CENI

À la veille du démarrage du recensement électoral dans la Zone 2, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) tient à adresser ses remerciements et ses compliments à toutes les personnes dont le concours a permis le succès des opérations dans la zone 1, notamment les membres de la CELI, les agents électoraux de toutes catégories, les personnes ressources et les éléments de la FOSEL.

En vue d'assurer le bon déroulement des opérations dans la zone 2, la CENI porte à la connaissance des agents électoraux (OPS, membres CLC, Agents Techniques, DBA, Logisticiens et autres) affectés dans les CELI en vue du recensement électoral dans la zone 2, que les conditions de travail, notamment financières, demeurent les mêmes que celles précédemment arrêtées et améliorées à l'occasion du recensement électoral en

zone 1.

Par conséquent, tout agent électoral affecté dans une CELI de la zone 2, et qui y fait le déplacement, est supposé avoir accepté d'accomplir sa mission conformément aux conditions financières prévues par la CENI. La CENI tient à remercier le Gouvernement pour son appui constant.

Les agents électoraux désirant poursuivre leur collaboration avec la CENI, signeront librement à Togo 2000 et dans les CELI, un contrat de travail.

La CENI compte sur le civisme et le patriotisme des agents électoraux qui sont disposés à l'aider dans l'exécution de sa mission. Elle leur exprime ses encouragements et sa reconnaissance.

Fait à Lomé, le 08 Avril 2013

Le président

Angèle Dola A.AGUIGAH

La commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) informe les populations de la zone 2 (de la préfecture d'Amou jusqu'à la préfecture des Lacs en passant par Lomé commune et Golfe) que les opérations de recensement électoral démarreront dans toutes ces localités le **Vendredi 13 avril** et prendront fin le **dimanche 21 avril 2013**, soit une durée de **10 jours**.

Tout citoyen togolais de ladite zone ayant 18 ans et plus est invité à accomplir cet acte citoyen et civique.

La CENI compte sur le patriotisme, l'engagement civique et citoyen ainsi que la mobilisation de tous pour la réussite du recensement électoral dans toutes les localités concernées.

Fait à Lomé le 08 Avril 2013

Le président,

Angèle Dola A.AGUYIGAH

Affaire d'escroquerie internationale Pascal Bodjona en liberté provisoire

L'ex ministre de l'administration territoriale a quitté les locaux de la gendarmerie hier mardi, pour son domicile. Inculpé par la justice togolaise dans une affaire d'escroquerie, Pascal Bodjona avait été arrêté le 1er septembre dernier. Cité comme simple témoin dans une première plainte déposée par l'émirati Abass Al Youssef, une seconde plainte formulée par le même émirati fera de lui un complice, ce que ces avocats récuse. L'ex PDG de Elf Loic le Floch Prigent arrêté puis incarcéré



à Lomé dans cette même affaire avait bénéficié d'une mise en liberté provisoire en janvier dernier.

Voici en intégralité le communiqué du procureur de la République

Le 11 septembre 2012, le nommé BODJONA Akoussoulèlou Pascal a été inculpé au tribunal de Lomé par le Juge d'instruction du chef de complicité d'escroquerie et placé sous mandat de dépôt.

Le 05 avril 2013, il a introduit une demande de mise en liberté provisoire par le canal de ses conseils. Après examen de cette demande, le Juge d'instruction a décidé de le mettre en liberté provisoire sous contrôle judiciaire à compter de ce mardi 09 avril 2013.

Fait à Lomé, le 09 Avril 2013

Essolissam POYODI

Recensement électoral dans la zone 1 La Binah bat le record de mobilisation avec 107,52%

Le recensement électoral dans la zone 2 démarre ce vendredi 14 avril. Ce recensement va couvrir la préfecture de Wawa à la préfecture et Lomé commune. Démarré le 15 Mars dernier la première phase du recensement qui s'est déroulée dans la partie nord du pays avait été prorogée d'une semaine. Lors d'une conférence de presse samedi dernier au siège de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), les membres de la CENI avec à leur tête la présidente Mme Angèle AGUIGAH, avait le point des activités dans les 17 Commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI).

Le recensement a démarré avec un retard dû au mouvement d'humeur des agents électoraux, ce qui a retardé le déploiement du matériel électoral des CELI vers les Centres de Recensement et de Vote (CRV). La CENI a reconnu également les dysfonctionnements d'ordres techniques et une certaine lenteur constatée au niveau des Opérateurs de Saisie. Mais ces flottements de début souligne la CENI, ont fini par trouver des solutions permettant au finish un recensement assez bien, en tout



cas 92% en moyenne des électeurs potentiels dans la zone 1 ont été recensés. La CENI a apporté des explications sur les prétendus cas de fraudes évoqués par certains partis de l'opposition notamment l'enrôlement des mineurs et des étrangers. Tout se résume dans la plupart des cas à des rumeurs selon le 1er vice président et la CENI souhaite des preuves matérielles. Au total 1252430 citoyens en âge de voter ont été enrôlés, c'est un chiffre provisoire précise la CENI en attendant le traitement des différentes données qui pourrait influencer ce chiffre. Il faut rappeler qu'un consensus s'est dégagé au sein de la classe politique, sur la nécessité d'appeler les

citoyens en âge de voter à aller se faire recenser. Cette sensibilisation a permis des résultats divers dans l'une ou l'autre des 17 commissions électorales dans la zone 1. Ainsi, selon les statistiques des enrôlements au 4 avril date de la clôture du recensement dans la zone 1, votre journal le Libéral s'est livré à une comparaison des données d'une préfecture à une autre. Comparativement au recensement général de la population de 2010, la préfecture de la Binah caracole en tête avec 107,52% soit 41 732 citoyens en âge de voter contre 38 813 en 2010. Le pourcentage le plus faible vient de la Kéran avec 39 846 enrôlés contre 46 222 en 2010 soit un pourcentage de 86,21%.

La CENI parle de bon score dans toutes les commissions dans la zone 1 et souhaite qu'il en soit ainsi dans la zone 2. Pour y parvenir des mesures sont prises. Les préparatifs vont bon train, le matériel de recensement est déployé depuis le 6 avril histoire d'être à jour et éviter un quelconque retard dans le démarrage du recensement prévu pour ce 14 avril, il devra durer 10 jours. ■

P. Fabrice



Récupéré N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction

Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Charles KEYEWA
P. Fabrice

Correcteur

S. Didier

Infographie

Raphaël AHIALE

Adresse

Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

La Colombe

Tirage

2000 exemplaires

Politique nationale

UNIR souffle sa première bougie

Dans quelques jours précisément le 14 avril prochain, l'Union pour la République (UNIR) soufflera sa première bougie. La logique veut que dans la vie d'un homme, d'une association, ou d'un parti politique, le premier anniversaire soit marqué d'un cachet spécial. Cela peut se résumer à des célébrations festives, et pour un parti politique on pourrait penser à un meeting, des conférences, ou bien d'autres activités qui pourraient permettre un rapprochement des premiers responsables et la base. Cela pourrait apporter un plus au parti dans une période pré-électorale comme celle que nous vivons. Mais pour l'instant aucun programme officiel n'est encore annoncé du côté de l'Etat major du parti UNIR. Selon des sources proches du parti, un programme concocté serait en attente de validation par les hautes autorités du parti. Comment UNIR compte-t-il marquer son premier anniversaire ? Le suspense demeure, un suspense qui a toujours caractérisé le parti depuis sa création.

UN PARTI NE DANS LE SUSPENSE

Tout est parti d'une rumeur depuis 2010 le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé envisage la création d'un parti politique en lieu place du quadragénaire Rassemblement du Peuple Togolais (RPT). Juste une nouvelle trouvaille de la presse privée togolaise enquête de sensation a-t-on pensé au départ. Mais la rumeur autour de la dissolution du RPT crée en 1969 par feu Gnassingbé Eyadema devient de plus en plus persistante. Elle devient une certitude mais un mystère entour la date du congrès de dissolution du parti au pouvoir. Un véritable suspense s'installe et tient en haleine la classe politique et tout peuple togolais depuis 2010.

Après moult reports, et au moment où on croyait l'idée définitivement abandonnée pour cause d'une prétendue opposition des barrons du parti, le congrès extraordinaire tant annoncé finit par tenir ses promesses le 14 avril à Blitta. Un flou entour la nature exacte du



congrès. S'agit-il d'un congrès de dissolution du RPT ou de l'ouverture du parti ? Véritable énigme et à Blitta ce 14 avril, la mention « Congrès de la refondation : anticiper pour faire face aux enjeux de demain » lisible sur les banderoles et affiches un peu partout en ville et sur le lieu du congrès n'a pas suffi à dissiper le doute dans l'esprit des congressistes. Pour la plupart, il s'agira juste d'une ouverture du parti aux autres ou encore d'un changement de nom.

LA FIN DU RPT

Ce 14 avril, à Blitta tout le gotha du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) était réuni. Ils étaient tous là les dignitaires du RPT comme on les appelle, dans leur tenu d'apparats. Vêtus aux couleurs du parti, du blanc avec à l'effigie le logo du parti et l'épi de maïs son symbole. Nul ne pouvait imaginer que ces clichés, apparaissaient pour la dernière fois. Le congrès prend du retard dans son démarrage. Le doute semble s'installer par rapport à l'arrivée du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé chef du parti. Des folles rumeurs sur un énième report circulent mais elles ne feront pas long feu puisque le Président du parti Faure Gnassingbé y mettra fin.

Alors qu'on le croyait arriver pour inaugurer les chrysanthèmes Faure Gnassingbé dirigera de mains de maître les travaux du congrès qui a consacré la fin du

RPT dont la création avait été lancée du haut des sommets des monts Kloto un matin d'août 1969 par Gnassingbé Eyadema. Blitta dans la région centrale en gardera la dépouille et la sépulture. Des grandes décisions du congrès de Blitta on retiendra l'adhésion des militants de l'ex défunt RPT à la création d'une nouvelle formation exprimée par les différentes sections à travers des motions lues. Il a été décidé que le patrimoine du RPT devait revenir à la Fondation Eyadema qui devait être créée. Bref le RPT c'était fini, une nouvelle page de la vie sociopolitique s'ouvre...

L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE D'ATAKPAME ET LA NAISSANCE DE UNIR

Le plus grand camouflet infligé à la presse togolaise par le pouvoir en place en 2012 aura été le congrès d'Atakpamé qui vu naître l'Union pour la République (UNIR) le 14 avril de la même année. Aucun canard même les plus proches du pouvoir n'a réussi à obtenir le scoop. Tout a été fait dans une grande discrétion loin des regards de la presse détournée par l'événement de Blitta. A ce jour aucune image aucun son sur ce qui s'est réellement passé à Atakpamé ce 14 avril.

Au moment se déroulait la messe de requiem du RPT à Blitta, naissait dans une discrétion totale un nouveau parti à Atakpamé (UNIR). Le Chef de l'Etat avait réussi à

garder le secret sur le nom du parti. la presse la plus renseignée et mêmes les collaborateurs du Chef de l'Etat n'avaient pas vu la chose venir. On apprendra seulement par un communiqué au soir du 14 avril qu'un groupe de personnalités de toutes les couches socioprofessionnelles et représentant toutes les préfectures du Togo ont porté un nouveau parti politique sur les fonts baptismaux au terme



d'une Assemblée Générale constitutive à Atakpamé en présence du Chef de l'Etat. Le communiqué précisait plus loin que ce parti est dénommé UNIR et vise à offrir aux togolais un nouveau cadre d'expression politique qui leur permettra de fédérer toutes les énergies au delà des clivages politiques sociaux et religieux en vue de bâtir un Togo nouveau...

Cette discrétion qui a entaché la naissance de UNIR semble l'accompagner jusqu'à ce jour. Simple coïncidence ou stratégie politique savamment orchestrée ?

UNIR est dirigé à jusqu'à ce jour par un Bureau provisoire au moment on annonçait un congrès électif devant permettre confirmer les membres du Bureau Exécutif dans leur rôle, c'est plutôt le président du parti Faure Gnassingbé qui sans tambour ni trompette arpente tous les coins et recoins du pays pour implanter le nouveau parti. Un parti politique, c'est d'abord les militants et UNIR l'a bien compris et des points focaux sont installés un peu partout dans le pays même si le bureau exécutif demeure toujours provisoire. Plusieurs partis politiques viennent se fondre dans le nouveau parti présidentiel.

A UNIR, la discrétion semble la règle d'or en un an d'existence, pas de conférence de presse ni de meeting gigantesques à la taille du parti, quelques rares interview accordé aux journaux par son premier vice président. Les seules grandes sorties médiatiques du parti c'était lors des incendies des grands marchés de Kara et de Lomé en janvier dernier. Une première fois pour apporter sa compassion aux commerçants victimes et une seconde fois pour fustiger le communiquer

du Parti Socialiste français qui s'immisçait dans la procédure judiciaire dans l'affaire des incendies.

Un an après sa création, UNIR peut se résumer à l'efficacité dans la discrétion. Aujourd'hui, il reste l'un des rares partis politiques pratiquement prêts pour les prochaines législatives avec les candidatures qui s'annoncent déjà. Mais un parti politique ne saurait demeurer éternellement dans le silence il est temps de penser à occuper le terrain médiatique trop laissé à ses adversaires. ■

P. Fabrice

Actualité sociopolitique au Togo

Gilbert Bawara brise le silence

Interview: "Les pouvoirs publics sont garants de la bonne administration et de l'indépendance de la justice"

Dans une interview exclusive accordée à la Télévision togolaise et reprise par le media en ligne lynx.info, le Ministre de l'Administration territoriale de la décentralisation et des collectivités locales, brise le silence sur plusieurs questions liées à l'actualité sociopolitique au Togo, notamment l'affaire des incendies, le recensement électoral dont il établi un bilan satisfaisant dans la zone 1. Gilbert Bawara s'est également prononcé sur le dialogue politique et l'organisation des prochaines élections. Votre journal Le Libéral reprend pour vous dans ces colonnes l'intégralité de cet entretien avec le Ministre BAWARA

Lynx.info : Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson dit : « Le grand problème après les incendies, c'est celui de nos institutions ». Ces craintes ne lui donnent pas raison après tout que les Togolais ont vu avec l'affaire Mohammed Loum ou l'arrestation d'Agbéyomé Kodjo et bien d'autres ?

Gilbert Bawara: Face aux incendies qui ont frappé durement le Togo et qui ont entraîné des dégâts dévastateurs aux plans financier, matériel et psychologique, les acteurs politiques doivent faire preuve d'humilité, de recul et de mesure et éviter tous les excès et toutes les formes de manipulation et d'instrumentalisation. Bien entendu, la vérité doit être recherchée et dite. La procédure judiciaire en cours doit aller à son terme, en toute liberté, indépendance et impartialité et dans la sérénité sans céder aux pressions et aux intrusions, d'où qu'elles viennent. Malheureusement, on a l'impression que certains acteurs politiques et certains médias ne sont pas favorables à l'éclatement et à la manifestation de la vérité. Se livrer aux affirmations péremptoires, à la propagation d'éléments parcellaires et d'informations tronquées c'est justement chercher à manipuler la procédure ; c'est désinformer et entraver la justice. Pourquoi cherche-t-on obstinément à se soustraire à la justice ou à soustraire aux poursuites des personnes inculpées dans une affaire criminelle aussi gravissime ? Dans quel but s'inscrivent les insinuations et les affabulations auxquelles certains acteurs politiques et médias se livrent quotidiennement et qui constituent des pressions et des intrusions indues dans la procédure judiciaire ? Pourquoi exiger par anticipation une sorte d'absolution et d'amnistie en réclamant l'abandon des poursuites ou en laissant croire que la qualité d'acteurs et de leaders politiques prémunit contre les poursuites

judiciaires ou que cela confère une sorte d'immunité et d'inviolabilité ? Pour moi, il faut démêler l'écheveau et éviter la confusion et la supercherie que certains cherchent à entretenir dans cette vaste affaire complexe qui comporte de multiples facettes. Le procureur de la République a détaillé récemment les sous-rubriques ou pôles d'enquêtes de cette affaire. Il apparaît de ses dires et explications qu'il n'existe pas qu'un seul et même chef d'accusation pour tous les protagonistes mais bien plusieurs faits incriminés. Dans ces circonstances, j'aimerais bien que l'on m'explique lequel des chefs d'inculpation ou des faits les fameuses révélations et rétractations seraient de nature à entacher ou à frapper de nullité ! En revanche, il est important que l'on nous explique dans quelles circonstances précises, à quelle date et par canal, au-delà des auditions, des interrogatoires et des confrontations, le fameux Mohammed Loum, le messie invoqué, aurait-il rédigé et fait parvenir sa légende et son récit fantasmagorique ? Était-ce un manuscrit ou un document dactylographié ? Et pourquoi les avocats des personnes concernées ne versent-ils pas le document en question au dossier si elles ont la certitude de son authenticité et de sa véracité ? Par quel truchement ce document aurait-il fait le trajet entre son auteur supposé et son ou ses destinataires ? Voilà autant d'interrogations et de zones d'ombre qui laissent perplexe et dubitatif !

Lynx.info : Donc vous doutez de l'existence ou de l'authenticité de la lettre attribuée à Mohammed Loum et de ses déclarations lors de sa confrontation avec Monsieur Agbéyomé Kodjo ?

Gilbert Bawara: Je ne sais rien des éléments de la confrontation ou du dossier et je n'ai aucun jugement concernant la lettre qu'il aurait adressé à l'un ou l'autre des protagonistes. J'exprime tout simplement mon sentiment en relevant les interrogations et les doutes que de nombreux Togolais ont également à propos de ce fameux personnage ainsi que des déclarations qui lui sont attribuées et même du rôle que lui-même s'attribuerait. Il est légitime de se poser certaines questions. Si tous ceux qui jubilent estiment que Loum le messie serait le seul et unique témoin dont les dépositions auraient, à elles seules, fondé et motivé leur inculpation et qu'ils ont la conviction qu'il n'existe ni aucun autre témoin ni aucun autre élément de preuves ou faisceaux d'indices probants, il suffirait alors de faire usage des moyens de droit

et des voies de recours disponibles. Ce n'est pas ce que l'on observe. Au-delà de cette tempête dans un verre d'eau et au-delà même de la procédure judiciaire en cours, les Togolais attendent toujours d'être édifiés et situés sur les tenants et les aboutissants de l'opération dite « les derniers tours de Jéricho » qui demeurent, en toile de fond, le contexte dans lequel les incendies sont survenus. On nous a promis l'effondrement et le cataclysme et nous y sommes. Les discours incendiaires et de haine, les incitations à la violence, à l'intolérance et à la révolte sont constants chez certains. Je n'établis aucun lien entre les malheurs qu'on a promis aux Togolais et les incendies dramatiques, mais tout de même nous devons chercher à comprendre. Les coïncidences sont peut-être fortuites, mais la simultanéité des événements laisse néanmoins perplexes et soulève des questions.

Lynx.info : Zeus Ajavon du CST dit que le rapport sur les incendies a été depuis longtemps remis à Faure Gnassingbé. Quelles sont les raisons pour lesquelles le rapport reste non publié ?

Gilbert Bawara: Je ne vois pas ce que ce rapport contiendrait de si spécial et qui changerait fondamentalement la donne actuelle. L'objectif et la volonté du gouvernement ont toujours été d'établir les causes possibles des incendies, notamment leur origine criminelle ou leur caractère éventuellement accidentel. La situation a considérablement évolué depuis que ces enquêtes et ce rapport ont été commandités et personne ne conteste aujourd'hui le caractère et l'origine foncièrement criminels des incendies. C'est le plus important. Sans doute que les circonstances et les autres paramètres entourant la perpétration des faits incriminés, y compris les méthodes et moyens utilisés, feront l'objet d'une analyse et d'une appréciation appropriées dans le cadre de la procédure judiciaire si cela est indispensable à la manifestation de la vérité ; mais l'essentiel est que les conclusions du rapport soient de nature à étayer, et donc à valider et à confirmer la thèse suivie jusque-là par la justice. Rien de plus et il n'y a aucune raison de polémiquer à propos du rapport invoqué. La situation pourrait sans doute être différente si les conclusions du rapport venaient à infirmer le caractère criminel de cette affaire. Tout se passe actuellement comme si certaines personnes, particuliers des acteurs politiques et des médias cherchaient, en créant un vaste écran et un rideau de



fumée à inoculer le doute et la confusion dans les esprits et, in fine, à induire la justice et les Togolais en erreur et à les conduire sur de fausses pistes pour finalement soustraire de la justice les vrais responsables et coupables. Toute l'agitation entretenue et le déferlement de la campagne d'intoxication et de désinformation ne sont rien d'autre que des pare-feux pour faire digression et diversion. Telle est mon opinion.

Lynx.info : Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, vous êtes au cœur de la République. Êtes-vous conscient que le gouvernement gère mal l'affaire sur les incendies ?

Gilbert Bawara: Le gouvernement n'est pas partie prenante à la procédure et n'a donc pas à gérer quoi que ce soit. Il n'est pas protagonistes dans cette affaire. Même les officiers de police judiciaire, gendarmes ou policiers de leur Etat, n'ont pas à se référer à l'exécutif peu importe les responsabilités qu'ils assument d'ordinaire au sein de la gendarmerie ou de la police. Ils sont entièrement et exclusivement sous l'autorité du parquet dont relève la procédure. Les pouvoirs publics sont garants de la bonne administration et de l'indépendance de la justice. Une justice saine, impartiale et équitable s'accommode mal des interférences, des injonctions, des intrusions, des insinuations et des commentaires totalement hors propos. Comme l'immense majorité des Togolais, le seul souci du gouvernement c'est de voir la justice se faire de manière libre et indépendante et de façon complète et sereine, sans dérobade ni faux-fuyants. Les gesticulations et la fébrilité de certains acteurs politiques et des médias qui leur sont affiliés n'y changeront strictement rien; la justice doit passer et toute la lumière doit être faite. Il faut aller au bout des enquêtes et de la procédure pour situer les Togolais.

Suite page 5

Actualité sociopolitique au Togo : Gilbert Bawara brise le silence / Interview (suite)

Lynx.info : *On vous reproche, vous ministre de l'Administration Territoriale votre mutisme depuis les incendies. Les Togolais son curieux et voudraient savoir ce cache ce silence...*

Gilbert Bawara: Pourquoi devrais-je parler à tout bout de champ et m'exprimer systématiquement ? Même le garde des sceaux, ministre de la justice n'a pas à se mêler des procédures judiciaires en cours. Comme l'immense majorité des Togolais, je suis profondément meurtri et abasourdi par ces incendies dramatiques qui sont une grande douleur et épreuve terrible pour la nation togolaise toute entière.

Lynx.info : *On va parler des élections. Le fait de financer à 100% le recensement, n'ouvre pas la porte à Faure Gnassingbé de se faire la part belle dans la future Assemblée faute d'observateurs de l'UE ?*

Gilbert Bawara: L'objectif et la finalité pour le gouvernement ne consistent pas en soi à s'enfermer dans un orgueil et une autosatisfaction de pouvoir financer tout ou partie des élections sur les deniers propres du pays, mais plutôt à assumer pleinement son rôle et sa responsabilité. Nous devons aussi prendre conscience que la poursuite des processus de démocratisation et de construction de l'Etat de droit risque de pâtir gravement si ces processus doivent s'appuyer essentiellement sur des financements extérieurs. La tentation pourrait alors être très grande et forte pour certains régimes ou pays de se dérober aux nécessaires efforts et réformes politiques visant la consolidation de la démocratie et l'affermissement de l'Etat de droit en se prévalant abusivement d'un manque de financements de la communauté internationale. Bien entendu, financer des élections sur ressources internes n'empêche nullement que les observateurs internationaux et ceux qui le désirent puissent s'impliquer à un degré ou à un autre dans l'observation électorale. A ce jour, l'ensemble des partenaires extérieurs du Togo sont témoins du processus. Ils suivent de près la situation et accompagnent les efforts en cours mais ils n'ont pas à en être parties prenantes. L'Union européenne est la bienvenue si elle veut accroître son rôle et son implication dans la préparation et le déroulement du processus électoral. Quels que soient le rôle et la position de l'Union européenne et des autres partenaires, le gouvernement togolais n'entend pas se dérober de sa responsabilité régaliennne d'assurer la tenue effective de bonnes élections. Ceux qui prétendent que l'Union européenne aurait refusé de financer les élections togolaises se trompent et disent des contre-vérités. En effet, il

n'existe pas véritablement dans le portefeuille actuel de la coopération entre le Togo et l'Union européenne, en particulier dans les fonds FED, des ressources programmables pouvant être consacrées aux financements des élections. Les reliquats des ressources allouées aux scrutins de 2007 et 2010 sont totalement insignifiants. C'est tout simplement la méconnaissance et l'ignorance des mécanismes et des procédures de la coopération avec l'Union européenne qui conduisent certains politiciens et médias à affabuler sur un prétendu refus de financer les élections de la part des partenaires extérieurs. Cela étant, le Togo est et demeure un pays ouvert sur le monde et désireux de préserver, d'approfondir et d'élargir le champ de sa coopération et de ses liens amicaux et d'échange avec les bailleurs de fonds et les partenaires en développement. Nous sommes satisfaits de la contribution de l'union européenne et des autres partenaires extérieurs aux efforts de réconciliation nationale, d'apaisement du climat politique et de développement économique et social.

Lynx.info : *Redoutez-vous la non-participation de l'opposition à ces élections si toutes les conditions ne sont pas réunies ?*

Gilbert Bawara: Je n'ai ni à redouter la non-participation ni à espérer la participation de quelque parti politique que ce soit. Je ne vais quand même pas commencer à scruter les états d'âme et le subconscient des partis politiques ! Le gouvernement a créé toutes les conditions requises pour des élections inclusives, ouvertes et démocratiques. Le cadre électoral togolais, affiné, perfectionné et amélioré par touches successives ces derniers temps, offre toutes les garanties pour des élections libres, transparentes et crédibles. Les préoccupations exprimées par toutes les tendances politiques et les inquiétudes soulevées notamment par des partis politiques membres du Collectif sauvons le Togo, du FRAC et de la Coalition arc-en-ciel ont été prises en compte parfois de manière intégrale. Il en est ainsi particulièrement en ce qui concerne la refonte du fichier électoral, l'encadrement rigoureux et strict des votes spéciaux, l'extension des délais du contentieux des résultats prévus à l'article 142 du code électoral, le déploiement des délégués de la cour constitutionnel, la traçabilité et la fluidité des résultats électoraux, le renforcement des procédures de dépouillement, de centralisation et de transmission des résultats, la prise en charge des délégués des candidats dans les bureaux de vote et même la perspective de financement de la

campagne électorale pour garantir l'équité entre les parties prenantes à la compétition électorale. Il sera aussi procédé à un réaménagement du découpage électoral sur la base de critères rationnels, transparents et équitables axés notamment sur la dissociation entre découpage administratif (préfectures) et découpage électoral (circonscriptions électorales), la préservation du nombre de sièges précédemment acquis à chaque circonscription électorale, et des ajustements fondés essentiellement sur les résultats du recensement général de la population et de l'habitat, le principe de la continuité territoriale ainsi que la prise en compte des recommandations de l'Union européenne. Depuis mon prédécesseur, toutes les modifications du cadre électoral ont été inspirées et guidées par un seul souci : intégrer dans notre dispositif juridique les meilleurs usages et pratiques électoraux observés dans la sous-région et au niveau international, capitaliser et consacrer les acquis des élections de 2007 et 2010 et prendre en compte les recommandations des missions d'observation électorale de l'union européenne et de l'organisation internationale de la francophonie. Dans ces circonstances, les partis politiques sont libres de se déterminer quant à leur participation ou non au processus électoral. Au demeurant l'importance des partis politiques pour l'animation de la vie politique et l'expression du suffrage et leur rôle constitutionnel à cet égard n'en font pas pour autant les acteurs uniques ou exclusifs des joutes électorales. Le Togo n'a pas un régime de partis. Si une frange de l'opposition s'est enfermée dans le piège du radicalisme et de la surenchère et dans une logique de contestation et d'agitation permanente et qu'elle se retrouve dans l'escalade et l'impasse, elle n'aura qu'à s'en prendre à elle-même.

Lynx.info : *Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson (CDPA) constate le recensement des enfants avec preuve à l'appui. Gerry Ta'ama du parti (NET) constate la seule présence de Unir et de l'Ufc dans les bureaux de recensement. Êtes-vous sûr d'avoir un fichier électoral qui satisfasse tout le monde ?*

Gilbert Bawara: La CENI et le gouvernement sont à l'écoute des partis politiques et des organisations de la société civile qui ont observé les opérations de recensement électoral dans la première zone et s'y sont impliqués. Nous avons noté avec satisfaction le climat de consensus national qui a prévalu avec les appels lancés unanimement par l'ensemble de la classe politique togolaise pour demander aux populations de

participer à l'enrôlement. Oui, durant les premiers jours des opérations dans la zone 1, il y a eu des dysfonctionnements, des carences, des faiblesses et des insuffisances techniques, logistiques et humains. Ces difficultés ont été corrigées au fur et à mesure de leur apparition et le recensement s'est achevé dans cette zone de manière très satisfaisante. Toutes les observations et toutes les propositions d'améliorations pour mieux agir dans la zone 2 seront recueillies et prises en compte. La CENI et le gouvernement s'attèlent déjà à tirer tous les enseignements et toutes les conséquences pour que les choses aillent mieux encore, avec la contribution et l'implication des partis politiques et des autres acteurs intéressés. Pour le reste, n'attendez pas de moi de contribuer à entretenir et à alimenter des polémiques et des débats vains. Vous savez, les listes des personnes enrôlées étaient affichées soit dans la soirée soit le lendemain, laissant à toute personne intéressée la possibilité de contester ou de dénoncer d'éventuelles inscriptions irrégulières. Les électeurs n'appartiennent à aucune sensibilité politique donnée. C'est faire injure et mépriser les Togolais en général et les électeurs en particulier que de croire qu'ils ne sont pas capables de faire des choix politiques éclairés et de voter en connaissance de cause et en leur âme et conscience. J'ai été surpris par les dénonciations de certains partis et regroupements concernant la signature authentifiant les cartes d'électeurs. Pourtant des éminents membres de ces partis et regroupements avaient siégé dans l'ancienne CENI et avaient pris part aux délibérations et à la prise de décision en juin 2012 concernant la question de la signature. L'un des experts nationaux de la CENI actuelle n'est autre qu'un membre éminent de la CDPA, ancien membre de la CENI réélu par l'Assemblée nationale pour siéger au sein de la CENI mais qui préfère y travailler à un autre titre. Le gouvernement apprécie la contribution qu'il apporte à notre pays. C'est dire qu'il n'y a vraiment rien à cacher. Ce sont les togolais électeurs qui décideront de l'issue du scrutin et non des artifices ou stratagèmes. Faisons confiance aux électeurs.

Lynx.info : *Vous faites références au docteur Amaglo et à monsieur Sibabi qui sont respectivement membres du CAR et de la CDPA ?*

Gilbert Bawara: Parfaitement. Dans l'ancienne CENI il y avait deux membres issus du CAR et ils savent que la décision concernant la signature sur les cartes

Suite page 7

Social

Agoé a un marché flambant neuf



Situé dans la banlieue nord sur la route de Mission Tové, le marché moderne d'agoé assiyé est l'un des plus grand marchés de la périphérie de Lomé construit sur une superficie avoisinant à trois (3) hectares soit quatre terrains de football. Démarrée en Mai 2001 sur requête des collectifs des groupements des femmes du marché d'agoé assiyé adressée au Ministère du développement à la base ; c'est le vendredi dernier 05 Avril 2013 que le marché a été inauguré. La cérémonie d'ouverture a en effet eu lieu sur le site du marché en présence des membres du gouvernement, des partenaires techniques et financiers, des ONG, des autorités administratives, locales de la préfecture du Golfe, d'un parterre de personnalité et surtout une forte mobilisation des femmes revendeuses du marché. D'un coût global de plus de six cent vingt sept millions de francs CFA (plus de 627.248.588 FCFA précisément), le nouveau marché compte 17 nouveaux hangars, 28 réhabilités, 2 nouveaux magasins de stockage, un bloc administratif et un autre sanitaire. La construction de ce nouveau marché s'inscrit dans le sillage du projet de soutien aux microprojets communautaires (PSMICO) qui vise à doter les communautés à leur demande d'infrastructure socio collectives a

déclaré Mme Tomégah Dogbé, Ministre du Développement à la base de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes. Elle n'a pas manqué de préciser que ce nouveau joyau a été l'œuvre d'une synergie Ministérielle dont le Ministère des travaux publics, qui a assuré l'assainissement du site à hauteur de 275 millions et celui de l'administration territoriale de la décentralisation et des collectivités locales pour un montant de 58 millions à travers la



délégation spéciale de la préfecture du Golfe. Pour finir la Ministre n'a pas passé sous silence le grand bénéfice qu'une infrastructure marchande représente pour les femmes. Après les remerciements du Préfet du Golfe et du Chef Canton d'Agoé invitant les commerçants et commerçantes à faire preuve de bienveillance, l'honneur était aux bénéficiaires de s'exprimer. Remerciant les différentes autorités qui ont contribué à l'élaboration de ce nouveau site : synonyme de leur économie par des chants et danses, la promesse était faite de prendre soin de ce dernier. La capacité d'accueil de ce nouveau marché est de 1492 places aux commerçants et commerçantes pour un périmètre de 768m.

Charles keyewa

La STT enfonce le clou
La grève qui risque d'être de trop

La Synergie des Travailleur Togolais projette encore une paralysie de l'administration togolaise pour 72 heures à compter de ce mercredi. C'est pratiquement la troisième fois en l'espace d'un mois, que cette organisation syndicale appelle les agents de l'Etat à une cessation d'activité pour plusieurs revendications en huit points contenues dans une plateforme transmise au gouvernement. Même si tous les travailleurs se retrouvent à travers les revendications formulées, les appels récurrents à la grève par STT se limitent seulement au secteur de la santé et celui de l'éducation.

La grève est un moyen de pression utilisé par les syndicalistes pour faire plier le patronat et le gouvernement. Mais à trop mettre en exécution les menaces de grève, il fort à craindre que cela finisse par perdre de son efficacité et au finish par lasser les grévistes. C'est donc un couteau à double tranchant qu'il faut manipulé avec dextérité et leader syndicaux de STT ne doivent pas perdre de cet aspect très important dans la lutte syndicale. Après les deux grèves

qui respectivement duré 72 heures et 48 heures, l'idéale aura été d'observer un temps de répit donner un peu de chance aux négociations histoire de relancer le mouvement en cas de résultats non concluant. Mais à trop vouloir mettre trop de zèle, la dynamique risque de s'essouffler ce qui remettrait le gouvernement en position de force et réduirait à néant tous les efforts déjà consentis.

Ainsi la Synergie des Travailleurs Togolais STT joue gros sur la grève qui démarre ce mercredi et pour 72 heures. En cas d'une participation faible, la STT aura signé sa fin. Dans un communiqué rendu public sur les medias d'état hier le gouvernement qui poursuivre les discussions avec les centrales syndicales se dit surpris par le nouveau d'ordre de grève et appelle les travailleurs à vaquer à leur occupations. La grève est droit reconnu mais il est réglementé souligne le gouvernement qui dit avoir pris des dispositions pour que tout les agents de l'état aillent librement à leur travail durant les trois jours. ■

Dick Mensah

La Foire Artisanale revient à Lomé

De grandes innovations pour la 6ème édition

Pour la deuxième fois, depuis sa création en 2008, la Foire Artisanale du Togo, FA-Togo, repose ses valises dans la capitale togolaise, Lomé. C'est le centre aéré du CERFER qui abritera cette 6ème édition, du 07 au 18 août, placée sous le thème : « Mieux professionnaliser les métiers de l'artisanat togolais ».

Madame Essomanda Gnassingbé, Présidente du Comité FA-TOGO a, au cours de la cérémonie de lancement officiel, adressé ses remerciements aux différents partenaires dont le nombre ne cesse de croître à chaque édition. Elle a également eu une pensée à l'endroit des victimes des incendies des

marchés de Kara et Lomé à qui elle a présenté ses compassions et sa sollicitude. FA-TOGO 2013 aura d'ailleurs à cœur de redonner, à ces femmes et à ces hommes, des instants de bonheur en les plaçant au cœur de ses activités.

En dehors des activités habituelles à l'instar des exposition-vente, des conférences, des spectacles tradi-modernes, des manifestations culturelles, des jeux et concours, dîner de gala, défilé de mode, concert, visites touristiques sans oublier la grande élection Miss FA-TOGO, l'édition de 2013 est un riche programme fait d'innovations, concocté pour le bonheur des



participants. Pour la première fois, la Foire Artisanale du Togo sera diffusée en live sur le www.mcnp.tv. Au cours de cette édition, une place de choix sera accordée à la Tresse et à la Coiffure, ceci dans la perspective de donner aux acteurs de ce secteur important de l'économie, des outils nécessaires à leur professionnalisation à travers des ateliers de remise à niveau et

d'échanges et des salons de démonstration de tresse et coiffure ; le tout couronné par un grand défilé. Par le choix du thème : « Mieux professionnaliser les métiers de l'artisanat togolais », les organisateurs et partenaires de FA-TOGO veulent insuffler un dynamisme aux participants pour déclencher un processus irréversible vers une augmentation sensible de la

productivité.

La Foire Artisanale du Togo est une initiative de l'agence de communication AFRIC@WORLD. C'est un événement de portée internationale qui s'inscrit dans la vision du développement de l'Artisanat au Togo. C'est une véritable rencontre d'échanges de connaissances et un excellent rendez-vous commercial qui encourage et facilite les rapports commerciaux entre les milieux d'affaires togolais et étrangers tout en donnant aux grands acheteurs la possibilité d'exploiter les grandes opportunités qu'offre le marché artisanal. ■

PK

Actualité sociopolitique au Togo : Gilbert Bawara brise le silence / Interview (suite et fin)

d'électeurs à été prise de manière régulière et valable en juin 2012. Et à cette époque les deux personnalités du CAR siégeaient au sein de la CENI, ce qui peut être vérifié aisément. Les procès-verbaux des réunions de la CENI à l'époque permettent de l'établir, sans contestation possible. Monsieur Sibabi apporte son expérience et son expertise à la CENI et à notre pays, peu importe sa sensibilité politique et je m'en réjouis. A force de vouloir de s'obstiner à trouver des défauts et des irrégularités qui n'existent pas en vérité, le collectif sauvons le Togo et la coalition arc-en-ciel en sont maintenant réduits à dire des contre-vérités et des inexactitudes.

Lynx.info : *Oui, mais les deux regroupements politiques, notamment messieurs Apévon et Zeus Ajavon ont cité des exemples précis ?*

Gilbert Bawara: Justement, ces deux regroupements sont pris dans leur propre piège, en flagrant délit de mensonge. Cherchant coûte que coûte à décrédibiliser et à discréditer le recensement électoral et le processus électoral, ils viennent de faire la preuve du peu de sérieux de toutes leurs déclarations. Au terme du recensement général de la population et de l'habitat, la population de Blitta était estimée il y a au moins deux ans à 137 658 habitants. Les normes estimatives des nations unies prévoient que le corps électoral d'un Etat se situe dans la moyenne de 45% de l'ensemble de la population. Il s'agit d'une simple estimation. Sur cette base, Blitta devrait avoir environ 62 000 électeurs sans tenir compte de l'accroissement de la population depuis le recensement général de la population et de l'habitat depuis au moins deux ans. Au terme du recensement électoral qui vient de se dérouler en zone 1, le corps électoral de Blitta est d'environ 67 000 électeurs, ce qui signifie qu'il y a eu une mobilisation appréciable des citoyens en âge de voter. Dans d'autres localités du pays, cette mobilisation est encore plus forte. Il aurait suffi au CST et à la Coalition de faire preuve d'objectivité pour éviter les approximations et les informations erronées qui sont destinées à la consommation de leurs militants. Les déclarations des deux regroupements politiques insinuent que le corps électoral serait même supérieur à la population d'ensemble ! Où est le sérieux ? Pourquoi des personnalités aussi respectables que sont Messieurs Apévon et Ajavon, se croient-elles obligées de forcer le trait et de recourir à la désinformation ?

Lynx.info : *Dans sa conférence du 5 avril le CST et Arc-en-ciel révèlent aussi des gonflements de listes à Tchamba voire le recensement des peulhs nomades et des étrangers installés au Togo. Vous*

confirmez Mr le ministre ?

Gilbert Bawara: Le cas de Tchamba est identique à celui de Blitta. Ce sont des affabulations et des affirmations qui n'ont aucune crédibilité, y compris en ce qui concerne les allégations d'enrôlement d'étrangers. Je sais que ces deux regroupements sont confrontés à un problème de cohérence et de constance par rapport à leurs militants et sympathisants qui se rendent compte que le processus électoral avance positivement et sans difficultés. Ve n'est pas sérieux de la part de responsables politiques de prétendre que les peulhs nomades ne peuvent pas être des Togolais. C'est une stigmatisation et un réflexe identitaire abject et répugnant.

Lynx.info : *L'homme politique Gerry Taama s'étonne que les élections législatives et municipales ne soient pas couplées. Avez-vous des raisons ?*

Gilbert Bawara: Les élections locales sont d'une certaine complexité sinon d'une complexité certaine et leur bon déroulement et leur réussite nécessite davantage d'information et de sensibilisation. Pour leur restituer leur vocation en tant que scrutin de proximité et leur finalité qui consiste à favoriser une mobilisation et une participation plus grandes des populations en vue de promouvoir l'apprentissage de la démocratie à la base et le développement local, il serait judicieux d'éviter leur trop grande politisation. Il n'y avait pas non plus de véritable consensus politique sur la question, certains estimant qu'il faudrait coupler les législatives avec l'ensemble des élections locales donc aussi bien les municipales que les préfectorales, avec le risque de confusion que ceci serait de nature à engendrer comme on l'a vu récemment au Kenya. Le temps sera mis à profit pour continuer à renforcer les infrastructures et les capacités nécessaires à l'opérationnalisation de la décentralisation et pour conceptualiser les approches de transfert de compétences et de ressources, y compris en approfondissant les réflexions sur la fiscalité locale.

Lynx.info : *Pour Kofi Yamgnane (Sursaut) Mgr Nicodème Barrigah a accepté de mystifier les Togolais en présidant la CVJR dont il n'en est rien sorti. C'est ce qui explique l'échec du début dialogue inter-togolais avec lui courant février ?*

Gilbert Bawara: Vous devriez encourager Monsieur Kofi Yamgnane à revenir régulièrement au pays. Ceci lui permettrait de réduire le gouffre entre ses déclarations tapageuses et la situation réelle sur le terrain. Il n'y a pas

si longtemps vous avez assisté comme moi aux dénonciations et aux dénigrements immondes avec des propos désobligeants de la part de certains acteurs politiques concernant les travaux de la CVJR et les hautes et éminentes personnalités de cette structure. Cela n'avait pas empêché par la suite les mêmes acteurs politiques d'agiter les recommandations de la CVJR et d'en exiger la mise en œuvre comme conditions préalables au dialogue politique. Certains acteurs politiques donnent le sentiment d'être en total décalage et déphasage avec la réalité du terrain. Je comprends aussi qu'il puisse y avoir des lenteurs dans la compréhension du bien-fondé de certaines initiatives, mais la raison et le bon sens finissent souvent par triompher.

Lynx.info : *Les partis et regroupements politiques de l'opposition qui ont pris part à ce dialogue ont également fait état d'un échec et de divergences profondes ?*

La rencontre que le Prélat, Monseigneur Barrigah, a facilitée récemment a permis de rassembler différentes tendances politiques ainsi que le gouvernement et a donné lieu à des échanges riches et constructifs sur les mesures et les réformes politiques pour enraciner la démocratie et renforcer le cadre électoral. Cette rencontre constitue en soi un élément de décrispation politique. C'est à l'issue de cette rencontre et des échanges qui ont eu lieu que d'autres modifications ont été apportées au cadre électoral afin d'améliorer davantage les conditions d'organisation des prochaines élections législatives et locales et garantir les conditions d'élections transparentes, libres et crédibles. L'essentiel des préoccupations et des propositions pertinentes exprimées par les parties prenantes à cette rencontre, en particulier par la coalition arc-en-ciel et le FRAC, ont été prises en compte. A titre d'exemples, je peux vous citer : la modification du nombre de députés à l'Assemblée nationale et de la répartition des sièges par circonscription électoral sur la base de critères rationnels et équitables, notamment la préservation du nombre de sièges précédemment acquis à chaque circonscription électoral, les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat, la dissociation entre le découpage administratif et le découpage électoral, ainsi que la prise en compte des recommandations de la mission d'observation électoral de l'Union européenne ; la possibilité pour les partis politiques intéressés de participer à la CENI en qualité d'observateurs, sans voix délibérative ;

la participation de l'Etat au financement des campagnes électorales ; la perspective de mise en place, avant les élections législatives, d'un dispositif consacrant le statut de l'opposition et garantissant davantage le pluralisme politique et une participation équitable des partis politiques à la vie démocratique de la nation ; le rallongement des délais du contentieux des élections législatives tels que prévus à l'article 142 du code électoral afin de les porter à 5 jours. Il en est de même avec la mise à disposition de la cour constitutionnelle de moyens nécessaires en vue du déploiement de délégués auprès des CELI ou des bureaux de vote, du renforcement de la sécurisation et de la fiabilité des bulletins uniques de vote et de l'amélioration de la traçabilité, de la crédibilité et de la sincérité des procédures de dépouillement, de centralisation, de transmission et de publication des résultats des scrutins électoraux. Quant aux réformes constitutionnelles et institutionnelles d'importance majeure, les échanges ont permis de réaffirmer les consensus et compromis politiques antérieurs concernant la limitation des mandats présidentiels et les conditions d'éligibilité aux élections législatives et présidentielles et de manifester l'engagement du gouvernement pour la poursuite des concertations sur les quelques questions pendantes. Ainsi un large débat et consensus consolidé sont attendus dans le cadre de l'Assemblée nationale issue des prochaines élections législatives.

Lynx.info : *Pour beaucoup, le fait même que vous n'êtes pas préoccupés par une Assemblée Générale au niveau de votre parti veut bien dire que c'est le RPT sous le manteau d'Unir qui va se présenter aux élections législatives. Votre avis.*

Gilbert Bawa: Cela signifie que le parti UNIR est davantage préoccupé par les attentes des Togolais que par ses intérêts propres. L'existence légale du parti ne se pose pas et c'est sous cette bannière que les candidates et les candidats qui en sont membres se présenteront aux prochaines élections.

Lynx.info : *De retour d'un meeting à Dapaong. Gilchrist Olympio voit le Togo en noir et dit : « J'ai fait la conclusion que le Togo est pauvre ». Partagez-vous cet avis ?*

Gilbert Bawa: Commenter les commentaires n'ajoute rien au débat politique et n'apporte pas grand-chose au pays. L'essentiel est que nous prenions collectivement conscience des défis énormes auquel notre pays doit faire face et que nous agissions ensemble pour transformer et faire changer les choses. ■ **Source : lynx.info**



Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AA00)
 MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
 DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO
 (TOGO TELECOM)

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE,
 L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DE CLIMATISEURS, COMPRESSEURS ET ACCESSOIRES POUR LES ESPACES TELECOMS
 ET LES SERVICES REGIONAUX DES TELECOMS**

Date de lancement de l'Avis : **29 Mars 2013**

Appel d'Offres National N°048./TGT/DG/ DML/ PRMP

TOGO TELECOM agissant pour son propre compte, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les prestations suivantes :

Lot 1: Fourniture, installation et mise en service de climatiseurs, compresseurs et accessoires pour les espaces télécoms et les services régionaux des télécoms de Sokodé, de Kara et de Dapaong

Lot 2: Fourniture, installation et mise en service de climatiseurs, compresseurs et accessoires pour les espaces télécoms et les services régionaux des télécoms de Lomé, d'Aného, de Tsévié, et d'Atakpamé

1. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.

2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de

Attention de : Manfeidjeou BANEZI, Personne Responsable des Marchés de TOGO TELECOM,

Ville : LOME Boite postale : 333 Pays : TOGO
 Numéro de téléphone : +228.22.21.44.01, 22.34.13.69
 Numéro de télécopie : +228.22.21.03.73
 Adresse électronique : mbanezi@togotel.net.tg

3. Les exigences en matière de pièces administratives sont :

Pour les entreprises installées dans l'espace UEMOA :

- a) Une copie légalisée de la carte d'opérateur économique en cours de validité;
- b) Une copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- c) Une copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- d) L'original du quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois ;
- e) Une copie légalisée de l'attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- f) Une copie légalisée de l'attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de trois (03) mois ;
- g) Une copie légalisée de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les entreprises non installées dans l'espace UEMOA :

- a) Une copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ou toute pièce en tenant lieu ;
- b) Une copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois.

Les exigences financières sont :

- Produire un extrait du compte et du bilan certifié des trois (03) dernières années ;
- Fournir la preuve d'une disponibilité financière égale au moins à la moitié de son offre financière.

Les exigences techniques pour concourir au présent marché sont :

- Fournir la preuve de réalisation d'un marché similaire ;
- Fournir l'attestation du fabricant pour les climatiseurs ;

- Fournir la liste d'une équipe de techniciens dont le chef disposerait d'une expérience professionnelle minimale de deux (02) ans dans l'installation des climatiseurs et justifierait de la réalisation d'un marché similaire.

Voir le DPAO pour les informations détaillées.

4. L'ensemble des acquisitions est reparti en 2 lots.

5. Les offres, présentées sous plis fermés, devront être accompagnées d'une garantie de soumission conformément au tableau ci-après :

Lots	Garantie de soumission
Lot 1	810 000 FCFA
Lot 2	1 290 000 FCFA

Un candidat peut soumissionner à l'ensemble des lots. Il peut également être attributaire des deux lots.

6. Le délai d'exécution du marché est de 4 mois à compter de la notification du marché.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet à la porte 007 de la direction Générale de TOGO TELECOM dont l'adresse est ci-dessous indiquée, ou l'acheter au même lieu, moyennant paiement en espèce d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) FCFA, contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez de chaussée à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM
 Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté
 BP : 333 Lomé - Togo
 Tél : (228) 22.21.44.01 / 22.53.44.01
 Télex : 5245 TG
 Fax : (228) 22.21.03.73
 E-mail : spdggt@togotel.net.tg
 Site Web : www.togotelecom.tg

8. Les offres, rédigées en langue française doivent être déposées, sous plis fermés, au plus tard le **30 avril 2013 à 9H 00 T.U** au Secrétariat Administratif du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée **porte 12**.

Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.

9. Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres. La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration du délai de validité de l'offre.

10. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient assister à l'ouverture des plis le **30 avril 2013 à 9H 30mn** dans la Salle de Réunion du rez de chaussée du nouveau siège de TOGO TELECOM.

11. Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel et évaluée la moins-disant, et qui satisfait aux conditions de qualifications requises.

Le Directeur Général,
Pétchétibadi BIKASSAM